

DÉPARTEMENT de la LOIRE-ATLANTIQUE

M A I R I E

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

Email : mairie.cheixenretz@orange.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Nombre procurations : 4

Date de la convocation

18/01/2017

Date d'affichage

30/01/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

*L'an deux mille dix-sept, le 27 janvier à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix en Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Mr Luc NORMAND, Mme Mauricette HELLO,
Mme Marie-Pierre BOUE, Mr Jean- Christophe AUBINAIS, Mr
Philippe AVERTY, Mr Thierry AVRIL, Mr Alain GAUTIER, Mme
Alexandra CLERMONT RENAUD, Mme Anaïs ROUET

Absents : excusés, Mme Nelly MOYON ayant donné procuration à
Mr Alain GAUTIER, M. José ORTEGA ayant donné procuration à M.
Luc NORMAND, Mme Frédérique PIGRÉE ayant donné procuration
à Mme Mauricette HELLO, Mr Bruno GUITTENY ayant donné
procuration à Mme Marie-Pierre BOUE

Mme Anaïs ROUET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : -5-Environnement 5.1 Parc naturel régional de l'Estuaire de la Loire

La Région des Pays de la Loire a engagé depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

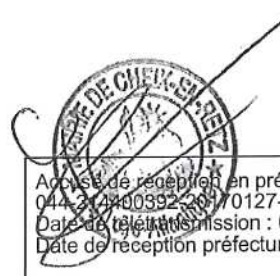
A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes à cet effet.

L'Association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que ce dernier ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un Parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention :

- *confirme son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.*
- *Il indique également son opposition au choix d'une « réserve naturelle » qui mettrait le territoire sous cloche.*

Extrait Certifié Conforme,
Le 30 janvier 2017
Le Maire,
Luc NORMAND



Avis de réception en préfecture
04424400392-20170127-5-1-DE
Date de télétransmission : 07/02/2017
Date de réception préfecture : 07/02/2017